



Le RAP

RÉSEAU D'AVERTISSEMENTS PHYTOSANITAIRES

Leader en gestion intégrée
des ennemis des cultures

AVERTISSEMENT | CAROTTE ET CÉLERI

N° 1, 18 mai 2017

- Résumé climatique et risques associés.
- Avancement des semis et plantations.
- Insectes : charançon de la carotte.

RÉSUMÉ CLIMATIQUE ET RISQUES ASSOCIÉS

Les risques de gel au sol semblent passés et très peu de précipitations sont prévues pour les prochains jours. Les sols sont généralement asséchés en surface mais demeurent toutefois bien humides en profondeur. Certains champs sont encore trop mouillés pour effectuer des opérations de semis ou de transplantation.

AVANCEMENT DES SEMIS ET PLANTATIONS

Carottes

Dans toutes les régions, plusieurs semis prévus ont été retardés, la majorité de ceux-ci ont été effectués à partir du 13 mai. En Montérégie-Ouest, les champs les plus avancés sont des champs de carottes nantaises qui sont au stade 1 feuille. Dans Lanaudière-centre, la levée sera à surveiller dans les semis hâtifs où les fortes pluies ont provoqué l'érosion des buttes et déplacé les semences. En Chaudière-Appalaches et dans la région de la Capitale-Nationale, la levée commence à peine, repoussant d'autant plus l'arrivée des primeurs.

Céleri

Les plantations sont à peine débutées pour le céleri et le céleri-rave en Montérégie-Ouest. Les nouvelles feuilles sont vigoureuses, peu affectées par la pluie et le vent.

INSECTES

Charançon de la carotte

La première capture a été faite en Montérégie-Ouest le 2 mai, soit une semaine plus tard qu'en 2016. Les captures ont augmentées lentement par la suite, sauf dans quelques champs où le nombre de capture était déjà élevé. Dans un seul cas, un traitement est prévu d'ici quelques jours, en fonction du stade de la carotte. Dans les autres régions, peu de pièges sont installés et aucun relevé n'a encore été effectué.

Une installation hâtive des pièges, même si le semis n'est prévu que plus tard au printemps, s'avère importante pour permettre une évaluation précise de la population de charançons présente. Pour plus de détails sur le dépistage et la lutte contre cet insecte, consultez le [bulletin d'information permanent N° 1](#) du 4 mai 2007 intitulé « Le charançon de la carotte ».

Cet avertissement a été rédigé par Céline Laroche, Carl Dion Laplante et Mario Leblanc. Pour des renseignements complémentaires, vous pouvez contacter les [avertisseurs du réseau Carotte et céleri ou le secrétariat du RAP](#). La reproduction de ce document ou de l'une de ses parties est autorisée à condition d'en mentionner la source. Toute utilisation à des fins commerciales ou publicitaires est cependant strictement interdite.